

AVIS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Yffiniac

Par arrêté n°AG-082-2021 du 22 décembre 2021, M. le Président de Saint-Brieuc Armor Agglomération a prescrit la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Yffiniac, qui vise à procéder à des ajustements du règlement écrit et littéral.

Le dossier fait l'objet d'une mise à disposition du public.

**Cette mise à disposition aura lieu
du 21 février 2022 au 21 mars 2022 inclus**

Les modalités de la mise à disposition sont les suivantes :

- Mise à disposition du public d'un **dossier** présentant le projet de modification simplifiée n°1 du PLU d'Yffiniac et l'exposé des motifs ainsi que, le cas échéant les avis des Personnes Publiques Associées consultées. **Ce dossier sera mis à disposition en Mairie d'Yffiniac aux heures habituelles d'ouverture et sur le site internet de Saint-Brieuc Armor Agglomération (www.saintbrieuc-armor-agglo.bzh)**
- Ouverture d'un **registre** en mairie d'Yffiniac permettant au public de consigner ses observations. Il sera tenu à la disposition du public aux jours et heures habituelles d'ouverture, pendant toute la durée de la mise à disposition. Les personnes intéressées pourront également transmettre leurs remarques par courrier à l'attention de M. le Maire d'Yffiniac ou directement par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@ville-yffiniac.fr
- **Affichage** du présent avis, au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition, en mairie d'Yffiniac, au siège de Saint-Brieuc Armor Agglomération.
- **Publication** de cet avis, au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition sur le site internet de Saint-Brieuc Armor Agglomération (www.saintbrieuc-armor-agglo.bzh) et **sur celui de la mairie d'Yffiniac (www.yffiniac.com)**.
- **Publication** de cet avis, au moins huit jours avant le début de la mise à disposition, dans un **journal diffusé dans le département**.

Au terme de cette mise à disposition, le Conseil d'Agglomération de Saint-Brieuc Armor Agglomération délibérera pour en approuver le bilan et adopter le projet de modification simplifiée n°1 du PLU d'Yffiniac, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public et des avis des personnes publiques associées.